agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

# AAP BIODIVERSITE

## → GESTION ET TRAVAUX

# PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU GUE DU LEZ POUR LA CONSERVATION DES HABITATS DE CHABOT DU LEZ ET LA GESTION DE LA FREQUENTATION DU SITE

**Région :** Occitanie
**Département :** Hérault
**Délégation :** Montpellier
**Communes concernées :** Prades-le-Lez, Saint-Clément-de-rivière
**Bassin versant** : Sous bassin du Lez
**Types de milieu** : cours d'eau et ripisylve associée
**Interlocuteurs Agence :** Nadine Bosc-Bossut

# PRESENTATION DU PROJET

### MAITRE D'OUVRAGE

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT (34)**
Hôtel du Département – Mas d'Alco – 1977 Avenue des Moulins
34 087 MONTPELLIER
04 67 67 67 67 – mde34@herault.fr

### PARTENAIRES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Union Européenne (FEDER), Région Occitanie.

### CONTEXTE ET HISTORIQUE

Situé sur le Domaine de Restinclières, au sein d'un espace naturel sensible (ENS) qui accueille plus de 120 000 visiteurs par an, le secteur du gué du Lez est stratégique sur le plan environnemental et touristique. Il se trouve au cœur d'un espace naturel à haute valeur paysagère et environnementale couvrant une surface de plus de 300 hectares composé de deux Domaines départementaux (Saint-Sauveur et Restinclières) et de la source du Lez. Compris dans le site Natura 2000 « Le Lez », le secteur du gué du Lez est un site majeur pour la conservation de la biodiversité du Lez, et particulièrement du Chabot du Lez, espèce endémique protégée, puisqu'il s'agit de sa principale zone de reproduction. Le secteur à gué du Lez permet de relier le Domaine de Restinclières à la source du Lez, zone très fréquentée par le grand public en période printanière et estivale mais aussi par les scolaires. Il est aussi traversé par le réseau vert départemental qui permet de rejoindre le Domaine de Saint-Sauveur.

### PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Au total, ce sont plus de 40 000 personnes par an qui fréquentent le gué du Lez. Une partie de ce public le traverse en provenance ou en direction du Domaine de Saint-Sauveur et de la source du Lez, avec pour conséquence des impacts sur les habitats et les espèces : érosion des berges, dérangement de la faune et particulièrement du Chabot du Lez dont les effectifs sont en net recul sur ce secteur sur les dix dernières années. Afin de concilier la préservation des enjeux du site et la fréquentation par le grand public, il était donc nécessaire de réaliser un aménagement sur ce secteur situé dans la zone Natura 2000 « Le Lez ». Celui-ci a pour objectif de protéger le radier du gué du Lez, reconnu comme un site majeur pour la reproduction du Chabot du Lez. Au-delà de l'aspect environnemental, cet aménagement doit apporter une plus-value touristique, en améliorant les conditions d'accès cyclable et pédestre au Domaine de Restinclières depuis la source du Lez et le Domaine de Saint-Sauveur et en sécurisant le franchissement du cours d'eau.

## OBJECTIFS

- Mettre en défens cet habitat sensible à des fins conservatoires en fermant les accès au site.
- Dévier le parcours du Réseau Vert® départemental tout en améliorant le franchissement du Lez pour le public.
- Restaurer les zones de berges dégradées par des opérations de génie végétal.
- Sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux par la mise en place d'une signalétique adaptée et de panneaux d'informations présentant les enjeux du site.

# DESCRIPTION DU PROJET

Les premiers kilomètres du Lez, depuis la source jusqu'à Prades-le-Lez représentent l'unique site de reproduction du Chabot du Lez – *Cottus petiti* – espèce protégée, emblématique et endémique du Lez. Le nombre d'individu moyen a été divisé par 10 en 15 ans ce qui a entrainé un classement « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge nationale de l'UICN. Par ailleurs, le secteur est doté d'une richesse floristique et faunistique variée. Plusieurs espèces patrimoniales inscrites à l'annexe II de la Directive habitat, ou protégées, ont été identifiées sur le site. Ces espèces ont été prises en compte dès les études préliminaires à travers une expertise faune-flore qui a conditionné la conception de l'aménagement. De fait, afin de concilier la préservation des enjeux du site et la fréquentation par le grand public, il était donc nécessaire de réaliser un aménagement de ce secteur.

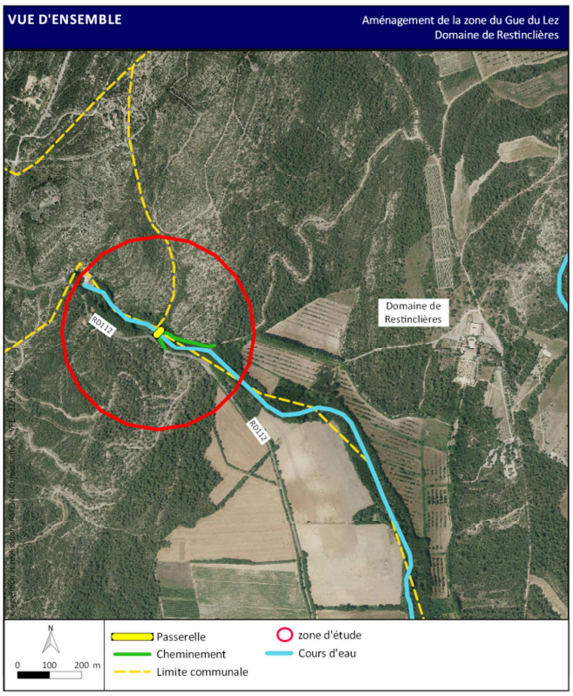


*Carte de localisation du projet d'aménagement du secteur du gué du Lez © Département de l'Hérault*

## COUT DU PROJET

- **340 850 € HT**
- **409 020 € TTC**

## PLAN DE FINANCEMENT

- Union européenne (FEDER) : **60%** (204 510 € HT)
- Autofinancement CD34 : **30%** (102 255 € HT)
- Agence de l'eau RMC : **10%** (34 085 € HT)

## DUREE DU PROJET

- Novembre 2020 (1 mois) à juin à septembre 2021 (4 mois)

## LES OPERATIONS

Les actions visent à dévier le réseau vert départemental, à mettre en place une passerelle de franchissement aérien du Lez et à mettre en défens l'accès au cours d'eau afin de stopper la dégradation des habitats du Chabot du Lez et la destruction de ses pontes, provoquée par le piétinement répétitif et la perturbation des gites de reproduction. Il est à noter que la fréquentation maximale a lieu au printemps soit durant la phase critique pour la reproduction. Ces actions permettront également la reconstitution des habitats terrestres de ripisylve également très dégradés par le piétinement des berges en rive droite et gauche.

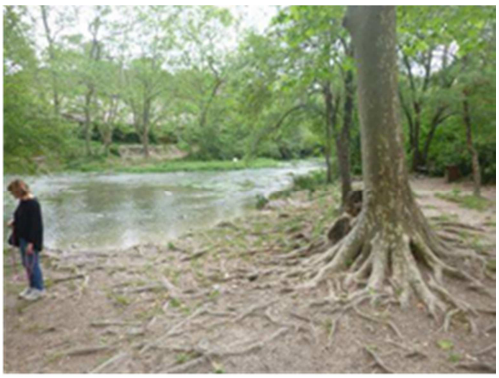

*Vue sur la zone piétinée du Gué du Lez en rive gauche © Asconit*

*Secteur sur-fréquenté et érodé en rive droite © Asconit*

Ainsi le projet de réaménagement vise à :

- **Action 1 : Implanter une passerelle de franchissement du Lez au droit du seuil situé à l'aval de la source.** L'implantation retenue consiste à positionner le tablier de la passerelle au-dessus de la ligne d'eau centennale dans le but de limiter l'incidence. Elle sera limitée à trois travées avec deux appuis sur les plots bétons situés dans le lit mineur. Sur le plan hydraulique, cette configuration constitue la meilleure configuration puisqu'elle reste insubmersible en crue et présente un impact très faible sur la ligne d'eau en crue. La passerelle sera constituée de 2 travées indépendantes. La première franchira le Lez au droit du seuil (longueur environ 13 m). La deuxième franchira un contre canal au droit du seuil également (longueur environ 3.50 m). Il est préconisé de mettre en place une structure métallique galvanisée non peinte pour éviter les problèmes d'entretien et de remise en peinture. Cette dernière sera recouverte d'un platelage en chêne et bordée de garde-corps mixte acier/bois ou mono matériau.

- **Action 2 : Mettre en place un cheminement piéton.** Plusieurs options de longueurs et de coût variables étaient envisageables pour le cheminement piétons et vélos. Le tracé retenu est à la fois le moins impactant sur le plan environnemental et le plus sécurisant pour l'usager. D'un linéaire de 215 m, il ne nécessite que peu de débroussaillage ou d'abattage d'arbres (sept arbres à abattre). La structure du cheminement sera composée essentiellement de bois (structure, platelage et garde-corps). La structure hors sol peut être constituée de chêne ou de châtaignier. Ces essences ne nécessitent pas de traitement même en cas de découpe sur chantier. Des garde-corps seront installés sur toute la longueur du cheminement. Ils n'auront pas pour fonction première de retenir la chute des usagers (hauteur du cheminement assez faible) mais plutôt de dissuader les usagers de sortir du cheminement. Ils présenteront simplement une main courante et quelques lisses horizontales, type câbles métalliques afin d'offrir le minimum d'obstacles aux embâcles en période de crues. La structure sera fondée sur pieux battus en robinier Faux Acacia. Cette essence européenne présente des caractéristiques intéressantes car elle très durable dans un environnement de classe 4. Si le substratum rocheux est affleurant, les pieux en bois pourront reposer sur des platines métalliques scellées dans le rocher par l'intermédiaire de tiges métalliques.

- **Action 3 : Restaurer les berges.** Bien que ne prévoyant pas de travaux de restauration de berges au sens littéral du terme, les aménagements réalisés (déviation du Réseau Vert par la mise en place d'un platelage bois et mise en défens du secteur sensible du gué du Lez) vont permettre la reconstitution de la ripisylve au niveau de la zone dégradée par le piétinement. Cette reconstitution naturelle sera accélérée par la mise en place de ligneux arbustifs. En rive droite, les végétaux seront utilisés uniquement à but défensif, d'où l'utilisation de végétaux épineux. Les actions de mise en défens et de végétalisation permettront à terme de restaurer la continuité écologique de la ripisylve dans un secteur où l'état de conservation des peuplements amont/aval est globalement bon.

- **Action 4 : Mettre en défens.** Côté RD 112, en rive droite, la mise en défens concerne le chemin d'accès au passage à gué. Ce dernier sera, à chaque extrémité, barré par des ganivelles accompagnées de blocs rocheux pour éviter le passage des véhicules à 4 roues. Des végétaux de type épineux, etc. seront plantés derrière les ganivelles. Côté domaine de Restinclières, la mise en défens concerne environ 40 m de longueur. Elle sera matérialisée par l'installation d'un platelage bois avec gardes corps. Afin de renforcer cette mise en défens, il peut être également envisagé de compléter cet équipement par la pose de ganivelles. Ces mises en défens devront être associées à une signalétique cohérente permettant de rediriger de manière intuitive les différents utilisateurs de faire respecter l'aménagement mis en place.

- **Action 5 : La signalétique et le parcours de sensibilisation.** En complément des panneaux intégrant les prescriptions pour le respect et l'usage du site et afin d'informer le public sur la sensibilité du milieu, un parcours d'interprétation et de sensibilisation sera mis en place sur les secteurs stratégiques (lieux d'intérêt, zones sensibles…).

  Ainsi, ponctuellement, des zones élargies avec panneaux d'informations seront réalisées pour permettre aux usagers de découvrir la faune et la flore environnante, et de les sensibiliser quant aux enjeux du site en question. Au total quatre panneaux jalonneront l'aménagement sur les thématiques suivantes :

  - Le projet d'aménagement et de ses enjeux,
  - Le chabot du Lez, espèce emblématique du site,
  - La ripisylve méditerranéenne, habitat naturel traversé par le projet,
  - Le Lez et son fonctionnement hydrologique.

Les travaux de mise en place de la signalétique se dérouleront à l'issue de travaux de gros œuvre soit en septembre 2021.

## GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX

- Assurer une continuité écologique, dans un fuseau répertorié dans le cadre du SRCE, favorisant la biodiversité (flores, reptiles, amphibiens, odonates, oiseaux, invertébrés, chiroptères, poissons, etc.)

- Assurer la préservation des populations de Chabot du Lez et de leurs habitats. En effet, la surfréquentation des radiers induit une destruction directe des individus et des pontes, particulièrement au printemps durant la période de reproduction…

- Gérer la fréquentation du site (mise en défens) à des fins conservatoires pour protéger ces espaces naturels sensibles présentant des enjeux écologiques forts (ripisylve à sous-bois hygrophile, herbiers aquatiques, arbres gîte pour les chiroptères, etc.).

## SUIVI ET EVALUATION

- Afin d'évaluer l'impact de l'aménagement sur la fréquentation du site, un dispositif de comptage de type écocompteur a été mis en place. Il doit permettre de comptabiliser le nombre de passages et de différencier les flux. Ce compteur fait l'objet d'un relevé bisannuel.

- Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Le Lez », un monitoring des populations de Chabot du Lez et d'amélioration des connaissances des facteurs environnementaux (qualité de l'habitat, qualité physico-chimique de l'eau, incidence des seuils, densité de peuplements piscicoles, etc.) a été mis en place. Les données du suivi des populations de Chabot du Lez sont corrélées avec le suivi des paramètres du milieu pour comprendre et analyser les facteurs influant et conditionnant fortement l'espèce, ses habitats et leurs stabilités. Une des stations de suivi est située au niveau du gué du Lez. Le protocole en place et les données préexistantes permettront d'évaluer l'efficacité de la mise en défens du site.

## POINTS FORTS DU PROJET

- Le projet aura un impact positif sur la restauration de la biodiversité et des sols sur un secteur stratégique pour la conservation d'une des seules espèces de vertébrés endémiques de France métropolitaine.

- Au-delà de l'aspect environnemental, cet aménagement apportera également une plus-value sur le plan touristique. Il permettra, pour les cycles et les piétons, d'améliorer les conditions d'accès au domaine de Restinclières depuis la source du Lez et le domaine de Saint Sauveur et de sécuriser le franchissement du cours d'eau qui selon les conditions météorologiques peut être dangereux.

## CADRE REGLEMENTAIRE

- Projet compris dans un site Natura 2000 et identifié dans la trame verte et bleue et dans le SRCE LR en tant que corridor écologique et réservoir de biodiversité.
- Projet soumis à une évaluation d'incidence Natura 2000.
- Le projet est soumis à un DLE au titre de la rubrique .1.3.0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D).

## INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Cet aménagement s'intègre dans un programme de gestion du secteur de la source du Lez pour assurer la préservation de sa biodiversité et tout particulièrement du Chabot du Lez. Les opérations de restauration ont aussi des effets positifs sur l'exploitation de la source pour l'alimentation en eau potable.

Au-delà des aspects environnementaux, cet aménagement constituera une réelle valeur ajoutée sur le plan touristique. Il permettra ainsi d'assurer une véritable continuité piétonnière et cyclable du Réseau Vert® et de relier le domaine de Restinclières à la source du Lez et au domaine voisin de Saint Sauveur. Cet aménagement permettra d'offrir aux randonneurs et aux cyclistes un accès permanent et sécurisé à un réseau de sentiers de plusieurs dizaines de kilomètres.

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Volet PRO de l'étude de maitrise d'œuvre en cours, demande de financements en cours et élaboration des dossiers réglementaires en cours.

## LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- Une démarche de concertation entreprise dans le cadre de l'animation Natura 2000 a permis de recueillir l'approbation de l'ensemble des acteurs concernés par ce projet.
- Une connaissance précise du terrain et des enjeux a permis de limiter l'impact du projet en phase travaux et de préserver l'ensemble de sa biodiversité.

## LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Contraintes techniques et administrative forte durant la phase AVP (besoin de compléments sur des études géotechniques, problèmes liés à des marchés à bons de commande pour la topographie et la géotechnique impliquant une augmentation des délais).
- Contexte administratif et foncier complexe.
- Contraintes techniques liées à la forte sensibilité environnementale du site.

## LES PERSPECTIVES

- Finalisation du volet PRO pour le premier trimestre 2019
- Mission ACT et consultation pour le second trimestre 2019
- Phase travaux préparatoires automne/hiver 2020
- Phase travaux infrastructure et aménagement 2021

*Exemple type de panneau d'information et de sensibilisation*
*© Syndicat du bassin du Lez*

*Le Chabot du Lez © V.Sablain*

## SOURCES


*- Projet d'aménagement du secteur du gué du Lez pour la conservation des habitats de Chabot du Lez et la gestion de la fréquentation du site – Mémoire explicatif, Conseil Départemental de l'Hérault, 2018*
*- Site internet du Syndicat du bassin du Lez (SYBLE), devenu EPTB en 2013 : http://www.syble.fr/syble/presentation-du-bassin-versant/*


**Membres du jury de l'appel à projets : DREAL, Région Occitanie, AFB, Agence de l'eau RMC** *Date de rédaction : Novembre 2019*